

**Appel à candidature
«Porteur de projet et
gestionnaire de la
Maison de la famille
du secteur carcassonnais»**



18, av. des Berges de l'Aude
11872 Carcassonne cedex 9
www.aude.caf.fr

Caf de l'Aude

Octobre 2018

Introduction

Principes

Une démarche inscrite dans le SDSF

La Caf de l'Aude, dans le cadre de l'animation du schéma départemental des services aux familles (cf en annexe Le Schéma Départemental des services aux familles) lance un appel à projet qui vise à rechercher un prestataire en capacité de gérer et animer la Maison de la famille du secteur Carcassonnais, lieu à double destination :

- Un lieu de services aux familles,
- Un lieu d'initiatives et de dynamiques partenariales.

Un lieu unique

Les interventions de soutien à la parentalité sont multiples dans l'Aude : groupes de parole de parents, groupes d'expression, d'activités ou d'échange entre parents, service de médiation familiale, etc.

Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP) existe depuis 2001.

Le label « Maison de la famille » a vocation à rendre lisibles et accessibles toutes les questions relatives à la parentalité en général en un lieu unique.

Un espace pour tous

La Maison de la famille est ouverte à **toutes les familles**. Elle a pour mission d'informer les parents de l'offre existante sur le territoire et de proposer d'autres services de soutien.

Une offre diversifiée permet de mieux couvrir les besoins de « tous » les parents. L'idée est donc de simplifier et généraliser le recours au soutien à la parentalité. Les familles pourront ensuite être redirigées vers les aides spécifiques si nécessaires.

Un label Maison de la famille, pour favoriser l'accessibilité

Dans la perspective de lutter contre les inégalités territoriales en matière de parentalité, l'ambition des partenaires institutionnels est de déployer ce label. En effet, la « Maison de la famille » garantit un socle de services indispensables pour les populations.

Cahier des charges

Les objectifs

Le porteur de ce projet devra œuvrer pour :

1. Rendre lisible et accessible ce lieu à l'ensemble des familles et des professionnels du territoire desservi
2. Construire une offre globale en lien avec les parcours Caf/MSA grand sud sur les situations de vie des familles et en concertation avec l'ensemble des institutionnels.
3. Construire ce lieu pour en faire un lieu d'initiatives partenariales dans la parentalité et de travail en réseau dans le cadre du schéma départemental des services aux familles et du REAAP
4. Impliquer les parents autant que les professionnels dans l'animation, l'organisation et la vie de la structure, mettre en place une instance dédiée.
5. Intervenir sur l'ensemble du territoire cité en annexe. Il devra mettre en œuvre des activités sur le territoire carcassonnais comprenant Carcassonne et notamment le centre-ville, les communes de la couronne carcassonnaise et les communes rurales.

Les prestations attendues

Le candidat doit être en capacité d'apporter une réponse organisée à trois niveaux de besoins :

Niveau 1 : une information des familles sur l'accès aux droits dans leur ensemble (prestations familiales et sociales).

Niveau 2 : une information des familles sur l'offre de services existants sur l'ensemble du territoire (de la petite enfance au grand âge).

Niveau 3 : une offre de services destinés à accompagner les familles et les professionnels :

- **Par des modalités d'interventions variées :** permanences, accueils individuels ponctuels ou planifiés, conférence pour les familles ou professionnels, informations collectives, informations généralistes, groupes d'activités, groupes de paroles, un lieu de formation et d'échange pour les professionnels de la parentalité, évènementiels...

- **Par des programmes de soutien adaptés à tous les parents** : parents les plus vulnérables économiquement, des familles en difficultés liées aux comportements des enfants (absentéisme scolaire, addictions, nutrition...), des familles aux configurations ou culturelles semblables (mono parents, parents en cours de séparation...), des jeunes parents.
- **Par des actions innovantes de soutien à la parentalité** : parrainage intergénérationnel, soutien à l'union, à la recomposition, à la conjugalité, la thérapie familiale...

Description synthétique de la Maison de la famille sur le territoire Carcassonnais

Sur le territoire carcassonnais, la structure d'accueil de la Maison de la famille est située au **3 rue de Vaucanson** et ce lieu est mis à disposition par l'UDAF 11 à **titre gracieux** sur le principe de **3 jours par semaine et un jour week-end**, le samedi sur des plages horaires élargies jusqu'à 20 heures.

Les locaux sont composés d'un espace accueil, d'un bureau pour la coordination d'une salle de 90m2 modulable en 3 espaces distincts selon le besoin, d'une cuisine pédagogique et d'un espace sanitaire. Un plan est joint en annexe.

Veuillez trouver ci-dessous le récapitulatif des charges que le propriétaire des locaux facturera au gestionnaire

Compte	Libellé Compte		Charges pour 197 m2
60611000	EAU ET ASSAINISSEMENT		203,57 €
60612000	ENERGIE, ELECTRICITÉ		4 048,35 €
60622000	PRODUITS D'ENTRETIEN		176,97 €
60624200	FOURNITURES INFORMATIQUE		164,17 €
61519999	ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS	Espaces verts	164,17 €
61520000	ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS	Ménage bureaux	5 673,60 €
61550000	ENTRETIEN BIENS MOBILIERS	Entretien chauffage, climatisation, extincteur	2 455,93 €
61610000	ASSURANCES RC Immeuble		755,17 €
62621000	FRAIS TÉLÉCOM INFORMATIQUE	ADSL uniquement	1 543,17 €
62850000	TÉLÉSURVEILLANCE		186,17 €
63512000	TAXES FONCIÈRES		2 892,95 €
			18 264,20 €

Les modalités de fonctionnement

Le fonctionnement de la maison de la famille nécessite à minima un demi-ETP de pilotage coordination et un temps de secrétariat. Le plateau technique pourra comporter d'autres fonctions selon les ressources obtenues.

Socle de base des activités attendues

- Un accueil individuel permettant d'identifier la situation familiale (diagnostic de la situation : difficultés, potentiels, environnement de la personne reçue) avec une compétence d'identification des problématiques de violences familiales, d'addiction, ou de radicalisation.
- Des informations collectives sur des thématiques parentalité
- Des activités partagées enfants/parents
- Des permanences assurées par les associations et services de la parentalité comme la Médiation familiale et/ou l'Espace rencontre du territoire
- Une orientation vers les services et actions parentalité du territoire : LAEP, CLAS, service d'aide à domicile...
- Un partenariat avec les associations spécialisées sur les violences familiales.
- Une participation active au comité local du REAAP
- Un accompagnement sur le caf.fr et mon enfant.fr
- Un travail en lien avec les services sociaux, médico sociaux et d'accès aux droits des institutions, les MSAP du territoire desservi.

Les livrables annuels attendus

Un rapport d'activités comprenant :

- Nombre de familles reçues par activité
- Statistiques par nature de besoin
- Statistiques par réponse apportée
- Partenariats tissés notamment des conventions ou lettres d'engagement signées
- Dynamiques créées sur le secteur avec les familles et en partenariat

Documents à fournir

- Une présentation de la structure candidate : identification, statut, siège, conseil d'administration, dernier compte rendu du CA, le compte de résultat 2016-2017 de la structure (cf dossier cadre réponse)
- Le projet de service de la Maison de la famille qui comprendra la méthodologie, le plan d'actions et sa mise en œuvre, le public ciblé (familles et partenaires), implication des familles et des partenaires dans la vie de la structure, le plan de communication, les indicateurs de suivi et d'évaluation...
- Un plan d'action à 6 mois avec des partenariats établis. Ces partenariats pourront être formalisés par un engagement écrit figurant au dossier par voie de signature ou de lettre de soutien et d'engagement.

- Un budget prévisionnel annuel : Le candidat complètera le document budgétaire inclus dans le document cadre de réponse. Les candidats sont informés que la validation du projet sera conditionnée au plan de financement. Le budget intègrera les charges courantes de mise à disposition du local par l'UDAF.

Les candidats sont informés que la CAF apportera une aide au fonctionnement de la structure de l'ordre 60 000€ annuels qui se décompose en 20 000€ de prestation de service Espace de vie sociale (voir <http://www.caf.fr/partenaires/solidarite-et-soutien-financier/centre-social-et-espace-de-vie-sociale>) et 40 000€ de subvention. Cette aide sera attribuée en fonction de la qualité du projet, de l'engagement des différents financeurs.

Le plan de financement comportera l'engagement des différents financeurs (politique de la ville, communauté de communes, fonds européens, prestation de service, Fondations diverses etc.) et ne se limitera pas à une seule origine de financement.

- Les curriculum vitae des membres du plateau technique
- Des Exemples d'actions réalisées en matière d'animation collective en réseau dans le secteur de la parentalité ou de l'animation sur les 5 dernières années. Tous documents permettant de juger de la capacité du candidat dans le cadre de la réalisation de cette mission.

Durée

Le comité acte deux phases dans cette mise en place :

1. la structuration des partenariats avant l'installation dans les locaux avec un démarrage de la coordination- animation. Mise en œuvre à compter du mois d'avril 2019, durant la phase finale de construction du bâtiment.
2. Une phase de déploiement à compter de juin 2019 concomitamment à l'inauguration des locaux

Une convention cadre pluriannuelle sera établie jusqu'au 31 décembre 2022.

Le comité décisionnel

Il est constitué de représentants de l'Etat, du conseil départemental, de la MSA grand Sud, de la Caf et des élus de la commune et de la communauté d'agglomération.

La sélection du candidat et du projet

1. Conditions d'éligibilités du candidat gestionnaire

- 1- Etre une structure juridique ayant la personnalité morale
- 2- Etre déjà engagé sur la thématique de l'accompagnement des familles et du soutien à la parentalité
- 3- Etre en mesure de présenter un projet qui engage tous les acteurs institutionnels et associatifs intervenant sur ce territoire.
- 4- Apporter une offre répondant au cahier des charges
- 5- Disposer d'une structure en capacité de gérer le financement et l'organisation

2. Conditions d'éligibilités du projet

- 1- Un projet construit en lien avec le comité local REAAP du territoire.
- 2- Un projet en lien avec les associations de l'ensemble du territoire desservi
- 3- Un plan de communication pertinent et réalisable

3. Les modalités de sélection

La commission de sélection est composée des membres du comité décisionnel.

Elle élimine les offres non conformes à l'objet de l'appel à candidature et à projet, et procède ensuite au classement des offres en tenant compte des critères de sélection définis ci-après, classés par ordre croissant d'importance.

L'analyse du contenu des pièces essentielles et des pièces jointes qui laissent apparaître que le candidat n'a pas qualité pour présenter une offre ou semble manquer des capacités nécessaires, entraîne également une décision de rejet.

4. Les critères de sélection

a. Les critères de sélection du projet

Critère n°1 : le plan d'action (coef : 40)

Un plan d'action à destination de toutes les familles et en adéquation avec les besoins identifiés, la variété des actions, des actions innovantes, la mise en œuvre visant la participation des acteurs du territoire et l'implication des parents dans la structure et les outils et fréquence des actions de communication en lien.

Critère n°2 : le public cible (coef : 30)

Le public cible : notamment : les jeunes parents, les parents vulnérables (ex : contrat de ville), les familles rencontrant des difficultés liées aux comportements des enfants, une amplitude horaire proposée en adéquation aux besoins des familles...Liste des partenaires : identifiés et nouveaux partenaires, des lettres d'engagement avec les acteurs qui interviendront sur le lieu.

Critère N°3 : Le budget de fonctionnement (Coef. 30)

Le montant du budget, l'adéquation entre les actions développées et le nombre d'ETP proposés, les ressources nouvelles, des promesses de financement.

b. Critères de sélection des candidats :

Critère n°1 : L'expérience du candidat (coef : 40)

Exemples de références en lien avec l'animation en réseau et notamment dans le domaine de la parentalité.

Critère n°2 : La présentation du plateau technique (coef : 60)

Le Curriculum vitae, les compétences, les références-expériences des membres de l'équipe affectés au fonctionnement de la MDF.

Chaque critère est pondéré selon un coefficient de pondération. La note de chaque critère est déterminée par le rapport « note x Coefficient ».

Procédure de réponse

Le dossier de candidature « Porteur de la Maison de la famille » est à télécharger sur le site :

<http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-l-aude/partenaires-locaux/appel-a-projet>

Il doit être complété et envoyé par mail au plus tard le **31 janvier 2019** à l'adresse figurant dans l'encart.

Dès réception de la candidature, une attestation de dépôt sera envoyée.

Les candidatures seront examinées sur la base des critères énoncés ci-dessus.

Une notification sera adressée au candidat retenu, accompagnée de la convention «label Maison de la famille» fin mars 2019. Le candidat retenu dispose de 8 jours ouvrés :

- pour envoyer les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales sont satisfaites
- une attestation sur l'honneur comme quoi le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.

Les candidats non retenus recevront une information par mail ou courrier

Renseignements complémentaires :

Vous pouvez également vous adresser à: Marie-José FRESQUET au 04.68.11.61.78

Dépôt de la candidature avant le :

31 Janvier 2019 12 heures

Par mail avec objet « **appel à candidature MDF** »:

marie-jose.fresquet@cafcarcassonne.cnafmail.fr

Annexes

- Le Schéma Départemental des services aux familles
- Le secteur carcassonnais Maison de la famille
- Le plan des futurs locaux
- Le dossier cadre de réponse
- Le budget annuel du projet